

Questions transformées en ordres de dépôt de documents

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions renfermant 500 signatures de Canadiens de la Nouvelle-Écosse, de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Ces pétitionnaires s'inquiètent des modifications fiscales proposées dans le Livre blanc.

Ils signalent l'injustice de la fiscalité actuelle, car selon les propositions du ministre des Finances (M. Wilson) énoncées dans le Livre blanc, les contribuables qui gagnent plus de 100 000 \$ par an bénéficieront de la plupart des allègements fiscaux, tandis que 60 000 sociétés qui rapportent continueront à ne pas verser d'impôt. Les pétitionnaires s'inquiètent également d'une taxe qui serait prélevée sur la nourriture et d'autres produits essentiels. Ils réclament le rétablissement de la pleine indexation de l'impôt sur les revenus des particuliers et une fiscalité équitable.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, si les questions n^{os} 195 et 206 pouvaient être transformées en ordres de dépôt, ces documents seraient déposés immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que les questions n^{os} 195 et 206 soient transformées en ordres de dépôt?

Des voix: D'accord.

[Texte]

LA DISPARITION DE TAMPONS DE CLASSIFICATION OFFICIELS DANS DES USINES DE TRANSFORMATION DES VIANDES**Question n^o 195—M. Althouse:**

1. Au cours des 15 dernières années, des tampons de classification officiels sont-ils disparus pendant plusieurs jours dans des usines de transformation des viandes et, dans l'affirmative, dans chaque cas, a) combien de fois et pendant combien de temps, b) à qui ces disparitions sont-elles signalées?
2. Quelles mesures de sécurité sont mises en oeuvre dans l'usine et ailleurs, quand cela se produit, et en particulier, le numéro qui manque est-il signalé aux transporteurs, grossistes, usines de transformation et exportateurs?
3. Quelles précautions sont prises pour empêcher l'utilisation de doubles du tampon disparu une fois que celui-ci a été retrouvé?
4. Délivre-t-on un nouveau tampon et un nouveau numéro pour empêcher l'usage de tampons contrefaits ou le trafic de produits illégalement estampillés?
5. Quelles dispositions sont prises pour l'estampillage des viandes dans une usine tant que le tampon y est disparu?

(Le document est déposé.)

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL—LES SUBVENTIONS ACCORDÉES DANS LE SECTEUR DU TORONTO MÉTROPOLITAIN**Question n^o 206—M. Redway:**

Depuis le 4 septembre 1984, le ministère du Travail a-t-il accordé des subventions ou des prêts à des particuliers ou à des sociétés, à des organismes non gouvernementaux ou à des administrations municipales du Toronto métropolitain et, dans l'affirmative et dans chaque cas, de combien et pour quelle raison?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES MESURES D'URGENCE**MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale) propose: que le projet de loi C-77, tendant à autoriser à titre temporaire des mesures extraordinaires de sécurité en situation de crise nationale et à modifier d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, il y a pour chacun de nous une poignée d'événements publics survenus de notre vivant qui nous impressionnent pour la vie, par exemple la fin de la Seconde Guerre mondiale, la mort du président Kennedy ou les pas du premier homme à mettre le pied sur la lune.

Pour les Canadiens, cependant, il s'est produit en octobre 1970 un autre événement que tous les contemporains n'oublieront jamais. Cela s'est produit en réaction à une situation de crise au Québec. Le gouvernement a eu recours à la Loi sur les mesures de guerre en temps de paix et a suspendu les libertés civiles des Canadiens d'un océan à l'autre. J'étais à l'époque étudiant à l'université Western Ontario. Je me rappelle très bien l'allocution que le premier ministre Trudeau a prononcée à la télévision nationale et qui commençait par ces mots:

Je m'adresse à vous dans une situation de crise grave, à un moment où des hommes violents et fanatiques cherchent à détruire l'unité et la liberté du Canada.

Puis M. Trudeau a expliqué ensuite pourquoi le gouvernement avait décidé de recourir à la Loi sur les mesures de guerre et il a décrit certaines des circonstances qui l'avaient amené à agir ainsi. Il a expliqué également que s'il recourait ainsi à des mesures dont il reconnaissait l'extrême gravité et qui nuiraient à l'exercice des libertés civiles au Canada, c'est qu'il estimait essentiel d'agir ainsi. Pour reprendre les propos de M. Trudeau:

La Loi sur les mesures de guerre accorde au gouvernement des pouvoirs considérables. En outre, elle suspend l'exercice de notre Déclaration des droits. Je puis vous assurer que le gouvernement éprouve une répugnance extrême à demander de tels pouvoirs et s'il l'a fait, c'est uniquement parce qu'il s'est rendu parfaitement compte qu'il était devenu impossible de contrôler la situation à moins de disposer de toute urgence de moyens extraordinaires.

M. Trudeau de poursuivre: